

ORIGINE DU DOMAINE DE LA LIEUTENANTE À PUGET-SUR-ARGENS

par Daniel HAINAUT et Marthe REGIS

Cette publication se propose de répondre à deux questions :

- ◆ Quelle est l'origine de l'appellation du Domaine de la Lieutenante et du quartier du même nom, à Puget-sur-Argens ?
- ◆ Plus fondamentalement, comment le Domaine s'est-il créé dans cette zone totalement isolée et excentrée par rapport au village ?

Notre étude a porté essentiellement sur la commune de Puget-sur-Argens, où est localisée la totalité de l'actuel "Domaine de la Lieutenante", loti et habité depuis plus de 30 ans. Mais ce Domaine comportait également à l'origine un terrain (lot 132) de près de 300 hectares, situé sur la commune de Roquebrune-sur-Argens dans le quartier qui s'appelle comme à Puget "la Lieutenante" (parcelles 290 à 309, section D du cadastre napoléonien de Roquebrune de 1826). Le Domaine ne faisait ainsi que perpétuer le domaine ancien, qui s'étendait sur les deux communes précitées. Cela explique que le même nom de quartier se retrouve de part et d'autre de leur limite administrative. D'après le descriptif de 1826, le lot 132 composé essentiellement d'essarts ne portait pas de construction, à part une scie à eau¹. Il est resté à l'état naturel et a été séparé du Domaine en 1988. Les parcelles du Domaine desservies par l'Avenue des Lauriers ne faisaient pas partie du domaine ancien ; ces 20 hectares appartenant à la forêt communale ont été vendus en vue de leur intégration dans la "Société La Lieutenante" constituée pour réaliser le lotissement². Mis à part cet apport, les limites actuelles du Domaine coïncident avec celles de la partie pugétoise du domaine ancien³, telles qu'elles apparaissent sur le plan cadastral napoléonien de 1826 (parcelles B 764 à 780 et C 13 à 19) (figure 1).

¹ En 1843 elle est déclarée démolie.

² La municipalité de Puget était favorable d'une part à cette cession qui lui apportait des liquidités et d'autre part au lotissement qui allait augmenter l'importance de la commune (Conseil municipal du 6 avril 1963)

³ Le domaine ancien coïncide avec le quartier de la Lieutenante délimité sur le plan de 1826, à l'exception de l'excroissance située au sud-est qui ne fait pas partie de la propriété.

On constate que le quartier de la Lieutenante est entièrement entouré de forêts communales ou domaniales (anciennement royales). Une telle enclave n'a pu exister que si elle s'est constituée avant que le territoire soit structuré et figé dans ses limites. Les lieux ont donc dû être occupés depuis des temps anciens et peut-être même très anciens. N'oublions pas que des sites préhistoriques sont tout proches (gorges du Blavet, Bois du Défens, grottes de Bagnols-en-Forêt, Bouverie, etc.) et que la présence des Romains est attestée dans les environs. A noter qu'avant d'être nommé Lieutenante le quartier s'appelait Vérignane, dont l'origine remonterait au propriétaire romain nommé Verinius (1).

Des considérations géologiques sont également en faveur de l'exploitation de ces terres, de nature majoritairement alluvionnaire .

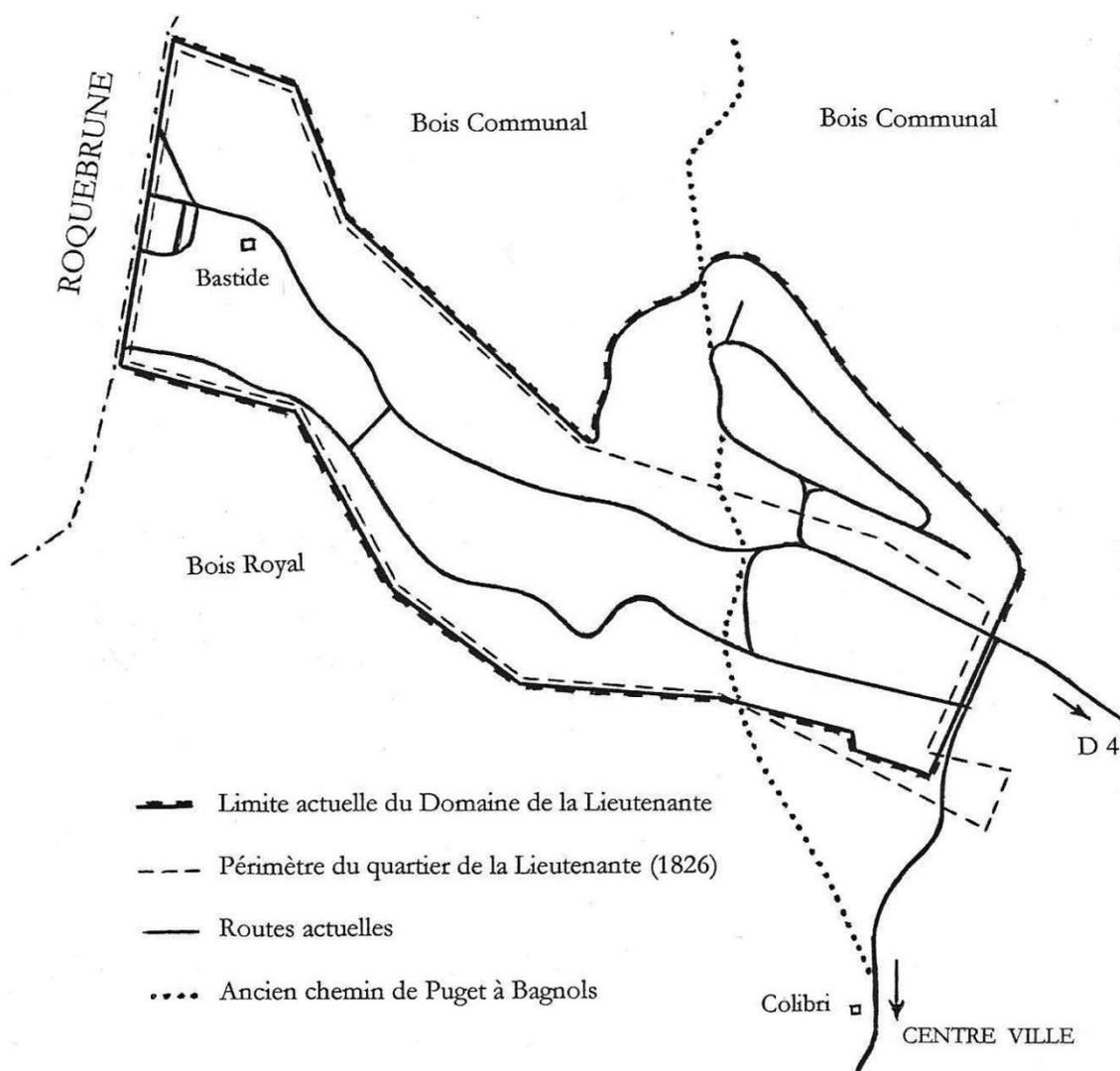


FIGURE 1 : SITUATION DE LA LIEUTENANTE

L'endroit n'était pas totalement isolé puisque le chemin antique allant de Puget à Bagnols-en-Forêt en passant par le col de la Pierre du Coucou traversait le territoire de ce qui constitue aujourd'hui le Domaine. Une partie de ce chemin a été conservée au sein du lotissement .

Pour retrouver les premiers propriétaires terriens connus nous avons consulté les cadastres, conservés aux Archives municipales de Puget (nous avons également consulté le cadastre roquebrunois de 1826 pour des vérifications). Nous sommes partis de l'époque contemporaine et avons remonté le temps, guidés par l'existence de la bastide. Les matrices (registres) listent les biens de chaque possédant, en les situant par leur localisation géographique et leur voisinage. Les mutations sont enregistrées en marge mais cela est de moins en moins vrai au fil des siècles passés. L'absence de plan avant 1826 peut laisser une relative incertitude sur l'emplacement exact ; seule la consultation des actes notariés permet de suivre avec certitude le devenir d'une propriété.

Le plus ancien cadastre consulté est celui de 1538 (les cadastres antérieurs sont en mauvais état et n'ont donc pas été étudiés). Il cite un propriétaire possédant des terres et une maison ("hostal") à Vérignane : Catherine ALMOYNE (2). Dans le cadastre de 1553 la maison ("houstal") de Vérignane est la propriété de Leonardi AURENGUI (3). Ses biens sont limités par la terre de Palayson (Roquebrune), les terres gastes de Puget, le chemin de Bagnols. Il n'est pas établi que cette maison était située à l'emplacement actuel de la bastide. Dans le même cadastre une mutation est enregistrée au profit de Jean BRUNEL (3)(4).

C'est dans le cadastre de 1585 qu'apparaît pour la première fois une bastide⁴ dans le territoire précédent, qui prend ainsi l'allure d'un domaine. Le propriétaire en est Honoré DOMINICY (5). Ce docteur en droit, originaire de Guillaumes (Alpes Maritimes), commença sa carrière à Draguignan comme principal du collège avant d'être reçu avocat au Siègne de la Sénéchaussée de Draguignan le 8 juillet 1569 (6). Il en devint le Lieutenant principal (c'est-à-dire président du tribunal) en 1572, charge qu'il occupa pendant plus d'un quart de siècle, avec cependant une interruption de trois ans due à sa sympathie trop prononcée pour la Ligue catholique qui combattait alors le Roi. Son attitude lui valut en effet la disgrâce du Parlement mais il fut rétabli en 1595. Il avait épousé en 1576 Catherine RICHARD, une riche veuve qui possédait un immeuble à Draguignan, au n° 13 de l'actuelle rue Georges Cisson, alors rue Saint-François (7). Pendant plus d'un siècle quatre générations de premiers

⁴ Dans le cadastre de 1585, tous les autres propriétaires ont leur maison désignée par le mot "hostal". Nous interprétons cet emploi isolé du mot bastide comme la preuve de l'existence d'une construction importante.

magistrats s'y succéderont dans la pompe des honneurs. Honoré DOMINICY mourut en fonction au début de 1598 (8).

C'est sa fille, Françoise DOMINICY, qui hérita du domaine, comme en témoigne le cadastre de 1605 (9) (figure 2). Grâce à la collaboration de Jean DESTELLE pour la transcription et de Albert CIAMIN pour la traduction, que nous remercions, voici la description du domaine :

**Bens de Domnissele francoyse
Dominice Madame la L(ie)ute(nan)te**

Et Prymo uno terro boal fondudo en
las Verignanos cestiers cinquante cinq ou
cirquo (con)fronte terro gasto tout alentour
a termenado de termes causinatz lou camin
anant a Bagnouls au mytan avaluat a
deux centz florins fl CC

Item uno bastido terro et prat
Au toret cestiers quarante cinq ou cyrquo
(con)fronte terro des heres de andryeu cavalier
terro de palayson terro gaste a deux partz
termenado de termes causinatz ava(luat)
cinq centz cinquante florins fl V^c L

**Biens de Demoiselle Françoise
Dominici Madame la Lieutenante**

Et primo une terre, étable démolie aux
Verignanes. Cestiers : cinquante-cinq ou
environ confrontant terre gaste tout alentour
délimitée par des bornes passées à la chaux, le chemin
allant à Bagnols au milieu. Evalué
deux cents florins fl CC

De même une bastide, terre et pré
Au Toret . Cestiers quarante-cinq ou environ
Confrontant terre des héritiers d'Andrieu Cavalier
Terre de Palayson, terre gaste à deux côtés
Délimités par des bornes passées à la chaux. Evalué
cinq cent cinquante florins fl DL

C'est la première fois où "LA LIEUTENANTE" apparaît, appellation reconnue pour désigner l'épouse d'un lieutenant général ou principal (dictionnaire Le Robert) et qui sera à l'origine du nom du quartier.

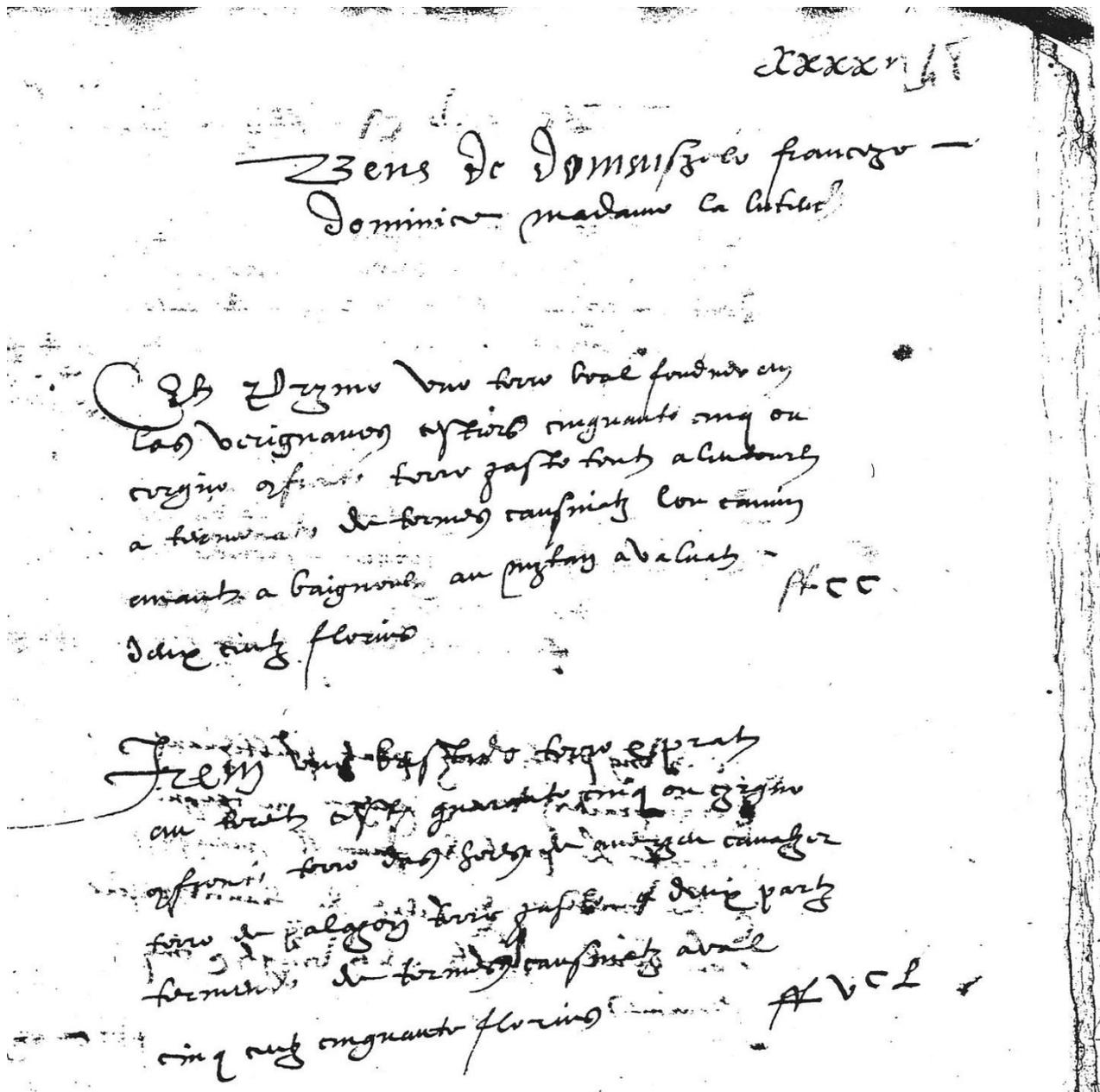


FIGURE 2 : CADASTRE DE 1605

Françoise DOMINICY épousa Honoré de POITEVIN, sieur de MALLEMOISSON⁵ et d'AIGLUN⁵, originaire de Riez. Avocat au Parlement, il succéda à son beau-père. Pourvu le 17 juin 1598, sans avoir l'âge de 30 ans requis par les ordonnances pour cette charge, il ne fut reçu Lieutenant principal qu'en février 1600. Il résigna le 24 mars 1625 en faveur de son fils, Charles (10). Ce dernier venait d'épouser, le 9 février 1625, une Aixoise d'une naissance distinguée, Madeleine de PERIER, fille de Julien, Conseiller et futur Doyen du Parlement d'Aix (10). En 1626 il édifia l'hôtel actuel du 13 rue Georges Cisson pour plaire à la jeune épouse, en lui offrant une réduction des hôtels où elle avait vécu dans sa ville natale, mais il contenta si biens les goûts de Madame qu'il se ruina (7). Charles mourut à 35 ans, en 1636. Après deux autres lieutenants principaux, son fils François-Drac de POITEVIN-MALLEMOISSON (11) reprit la charge, en obtenant ses lettres le 22 janvier 1648, à l'âge de 19 ans (il fut le plus jeune des lieutenants) ; bien qu'il ne les fit enregistrer que 5 ans plus tard, il fut mis en possession presque aussitôt. En 1647 il épousa Marguerite de MALIVERNY, fille de Sébastien, Conseiller à la Cour des Comptes d'Aix. C'est pendant sa magistrature qu'éclata la guerre civile des Sabreurs et des Canivets (11). Il mourut en charge en 1665, à peine âgé de 36 ans. Sa veuve et héritière vendit l'hôtel en 1676 (12) et se retira à Aix. Pendant toute cette période le Domaine de la Lieutenant est resté la propriété de la famille DOMINICY. Il est vendu, probablement après 1680, et une longue série de propriétaires se succéderont pour arriver à l'époque actuelle (la liste est donnée en annexe)

Au cours de nos recherches nous n'avons pas trouvé mention du séjour d'une favorite créole de Louis XV, exilée dans ces terres lointaines par la volonté de la marquise de Pompadour, et dotée par le Roi d'un époux Lieutenant général , comme cela a été rapporté (20).

Nous remercions la Municipalité de Puget-sur-Argens et celle de Roquebrune-sur-Argens qui nous ont facilité l'accès à leurs Archives.

⁵ Canton de Digne

REFERENCES

- (1) *Puget-sur-Argens, Histoire d'une Communauté*. Edité par le Groupe de Recherches Historiques sur Draguignan et sa Région. Monaco, 1989, page 98
- (2) Archives municipales de Puget-sur-Argens, CC 3, folio 90
- (3) Archives municipales de Puget-sur-Argens, CC 4, folio 106
- (4) Archives municipales de Puget-sur-Argens, CC 4, folio 93
- (5) Archives municipales de Puget-sur-Argens, CC 5, folio 41 verso
- (6) Archives départementales du Var, B 270, folio 319 verso
- (7) F. MIREUR, *Les rues de Draguignan et leurs maisons historiques*, Draguignan, Imprimerie du Var, 1925, tome 3 (l'histoire de la maison est décrite à l'adresse : rue Nationale N° 13)
- (8) Archives départementales du Var, série AB, tome 1, p. XXVI-XXVII
- (9) Archives municipales de Puget-sur-Argens, CC 6 bis, folio 42
- (10) Archives départementales du Var, série AB, tome 1, p. XXVII-XXVIII
- (11) Archives départementales du Var, série AB, tome 1, page XXIX
- (12) Voir référence 7, page 47
- (13) Archives municipales de Puget-sur-Argens, CC 7, folio 51
- (14) Archives municipales de Puget-sur-Argens, CC 9, folio 37 et CC 10, folio 70
- (15) Archives municipales de Puget-sur-Argens, CC 11, folio 118 verso
- (16) Archives municipales de Puget-sur-Argens, CC 12, folio 25 verso
- (17) Archives municipales de Puget-sur-Argens, CC 13, folio 38
- (18) Archives municipales de Puget-sur-Argens, CC 16, folio 182
- (19) Archives municipales de Puget-sur-Argens, Matrice cadastrale de 1826, au nom de GANDOLPHE
- (20) M. ROUDILLAUD, *Puget-sur-Argens*, Barbentane, éditions Equinoxe, 1995, p. 86
(l'auteur reprend une explication anonyme publiée dans le Bulletin Officiel Municipal N° 1 de Puget-sur-Argens, en 1966)

ANNEXE : LISTE DES PROPRIETAIRES

